

BUREAU EXÉCUTIF
VENDREDI 18 JANVIER 2019
14h00 - 19h00

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard
Absent(s) excusé(s)	

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général. Le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1. Décisions à prendre	2
1.1. Proposition de budget prévisionnel 2019	2
1.2. Représentation sur les Épreuves Nationales	2
1.3. Versement Accord Cadre F.F.TRI. / Ligues 2018	2
1.4. Projet de contrat FFTRI / TEVE : licence de marque	2
1.5. RGF : vélo / contre la montre par équipe	3
1.6. Accès aux courses FFA : licence FFTRI refusée	3
1.7. Mallette EFT / ITU	3
1.8. Présence ou absence en réunion du Conseil d'Administration	4
2. Tour de table, information générale	4
2.1. Convention CNDS : Création d'un pôle de développement du Paratriathlon et d'évaluation de la performance de Paratriathlètes de Haut Niveau à Montpellier (Hérault)	4
2.2. Affaire BARRAUD : point d'information	4
2.3. Nombre de représentants des clubs et nombre de voix	4
2.4. Fermetures annuelles 2019 du siège fédéral	5
2.5. Opération nationale "faites du raid"	5
2.6. Calendrier prévisionnel des réunions fédérales	5
2.7. Commission Nationale Disciplinaire d'Appel : nomination de Philippe GUIRAUD à compter du 11 janvier 2019	6
2.8. Mission DD, Développement, Mixité / Mission Sport Responsable	6

1. Décisions à prendre

1.1. Proposition de budget prévisionnel 2019

Une première étude du budget prévisionnel est menée en séance. Une nouvelle proposition sera étudiée lors d'une prochaine réunion.

Il est rappelé que le budget 2019 devra prévoir les compensations à destination des ligues Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne Rhône Alpes au titre de l'harmonisation du tarif des pass compétition. La durée, les conditions d'application de cette "compensation" et son terme devront être définis sur la base du convention avec les ligues concernées.

1.2. Représentation sur les Épreuves Nationales

Les membres du BE sont invités à faire connaître leurs disponibilités pour représenter la fédération sur les épreuves nationales.

1.3. Versement Accord Cadre F.F.TRI. / Ligues 2018

Le BE acte les versements suivants au titre de l'Accord Cadre F.F.TRI. / Ligues 2018 :

Ligues	Montant versé
AUVERGNE RHÔNE ALPES	25 000 €
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	18 625 €
BRETAGNE	0€ (pas d'emploi)
CENTRE VAL DE LOIRE	12 500 €
CORSE	12 500 €
GRAND EST	37 500 €
GUADELOUPE	12 500 €
HAUTS DE FRANCE	25 000 €
ILE DE FRANCE	12 500 €
MARTINIQUE	0€ (pas d'emploi)
NORMANDIE	12 500 €
NOUVELLE AQUITAINE	37 500 €
NOUVELLE CALÉDONIE	6 375 €
OCCITANIE	25 000 €
PAYS DE LA LOIRE	12 500 €
PROVENCE ALPES COTE D AZUR	25 000 €
REUNION	12 500 €
	287 500 €

1.4. Projet de contrat FFTRI / TEVE : licence de marque

Il est proposé au membres du BE de valider le contrat de licence de marques entre la F.F.TRI. et TRIATHLON ÉVÉNEMENTS (TEVE). Par ce contrat, la F.F.TRI. concède à TEVE l'exploitation de

chacune des marques et l'exploitation des "Triathlon Paris-Ile-de-France", "Triathlon de Paris Ile-de-France", "Triathlon de Paris", "Triathlon de Nice Côte d'Azur", sous toutes leurs formes, et la gestion de chacun des événements sportifs.

Emmanuel CHABANNES, par ailleurs Président de TEVE, ne prend pas part au vote.

Le BE valide cette proposition de contrat de licence de marques.

1.5. RGF : vélo / contre la montre par équipe

Une modification du titre du point 6.5.4. a été intégrée dans la Réglementation Sportive 2019 (cf partie soulignée en rouge ci-dessous), le projet de Réglementation a bien été soumis aux membres du CA mais cette modification n'a pas été identifiée en tant que telle.

RG 2018

Complément pour les Courses sur route avec « Aspiration Abri » (Drafting) autorisé

- Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.
- Les prolongateurs, vélo type contre la montre ou ajouts aux guidons doivent être pontés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce (sans ajout ni adaptation personnelle).
- Les prolongateurs ne doivent pas s'étendre au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, et ne dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins Les roues à rayons doivent comporter 16 rayons minimum.

RG 2019

6.5.4. Complément pour les Courses sur route avec « Aspiration Abri » (Drafting) autorisé et pour les courses en contre la montre par équipe

- ➔ Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.
- ➔ Les prolongateurs, vélo type contre la montre ou ajouts aux guidons doivent être pontés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce (sans ajout ni adaptation personnelle).
- ➔ Les prolongateurs ne doivent pas s'étendre au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, et ne dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins Les roues à rayons doivent comporter 16 rayons minimum.

Cette modification ne permet plus l'utilisation de vélo type "contre la montre" sur les courses en contre la montre par équipe et a soulevé un certain nombre d'interrogation sur le terrain.

Le BE évoquera ce point lors de la réunion du CA du 19 janvier et cette instance décidera, ou non, d'adopter un avenant pour corriger le titre du point 6.5.4. de la manière suivante :

- 6.5.4. Complément pour les Courses sur route avec « Aspiration Abri » (Drafting) autorisé et pour les courses en contre la montre par équipe

1.6. Accès aux courses FFA : licence FFTRI refusée

Au regard des difficultés rencontrées pour nos licenciés pour accéder aux épreuves FFA avec la licence F.F.TRI., le Président et le Secrétaire Général ont de nouveau pris contact avec le Président de la FFA sur ce sujet. Nous avons proposé une réunion avec le Ministère des Sports pour organiser une réunion commune afin de permettre une évolution sur ce dossier permettant une mutualisation réciproque des licences. Il sera proposé d'associer d'autres fédérations à cette réunion afin d'avoir une réflexion globale sur le sujet.

1.7. Mallette EFT / ITU

L'ITU souhaite faire l'acquisition des droits sur la mallette EFT et la traduire en anglais.

Le BE est favorable à la vente des droits dans des conditions à négocier et donne mandat à Pierre BIGOT, Secrétaire Général, pour négocier ces conditions.

1.8. Présence ou absence en réunion du Conseil d'Administration

Les statuts fédéraux prévoyant que les fonctions des administrateurs prennent fin par anticipation de manière individuelle si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI., les prochains PV de réunion distingueront les administrateurs "absents excusés" des "absents non excusés".

2. Tour de table, information générale

2.1. Convention CNDS : Création d'un pôle de développement du Paratriathlon et d'évaluation de la performance de Paratriathlètes de Haut Niveau à Montpellier (Hérault)

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, fait savoir que la F.F.TRI. a répondu à l'appel à projets « Héritage et société » en proposant la création d'un pôle de développement du Paratriathlon et d'évaluation des paratriathlètes de Haut-Niveau à Montpellier.

Ce projet a obtenu, courant décembre 2018, le soutien du CNDS à hauteur de 96.027€.

2.2. Affaire BARRAUD : point d'information

Un point de situation concernant l'affaire BARRAUD est présenté : l'information judiciaire est terminée (Mme Barraud a été entendue) et l'affaire est remontée, comme prévue, devant le juge d'instruction qui a été saisi. Il faut maintenant attendre l'ordonnance du Juge qui :

- soit déclarera le non-lieu (fin des poursuites)
- soit renverra l'affaire devant le tribunal correctionnel pour jugement.

2.3. Nombre de représentants des clubs et nombre de voix

Le nombre de représentants de clubs pouvant être élus par chacune des Assemblées Générales de Ligues ainsi que le nombre de voix à répartir entre représentants des clubs sont communiqués ci-dessous :

Ligue	Total licences hors licences individuelles au 31/08/2018	Nombre de représentants des clubs max	Nombre de voix à répartir entre représentants des clubs
Auvergne Rhône Alpes	6 687	6	9 883
Bourgogne Franche Comté	3 028	6	6 224
Bretagne	2 600	5	5 796
Centre Val de Loire	1 885	4	5 081
Corse	423	1	3 619
Grand Est	5 155	6	8 351
Guadeloupe	343	1	3 539
Hauts de France	4 121	6	7 317
Ile-de-France	8 273	6	11 469
Martinique	103	1	3 299

Normandie	2 405	5	5 601
Nouvelle Aquitaine	5 227	6	8 423
Nouvelle-Calédonie	282	1	3 478
Occitanie	3 742	6	6 938
Pays de la Loire	4 572	6	7 768
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 691	6	7 887
Réunion	779	2	3 975
Total général	54 316	74	108 648

2.4. Fermetures annuelles 2019 du siège fédéral

Le siège fédéral sera fermé en 2019 :

- le vendredi 31 mai 2019
- le vendredi 16 août 2019
- du 23 décembre au 02 janvier 2019

2.5. Opération nationale "faites du raid"

L'opération "faites du raid" a été lancée en 2018 et avait pour objectif de faire découvrir et promouvoir le raid multisports auprès de tous les licenciés de la F.F.TRI. par l'organisation d'un rando-raid gratuit (avec possibilité d'ouvrir à tous publics).

Cette opération reconduite le premier weekend du mois d'octobre 2019 (5-6/10/2019) :

- Dossiers sélectionnés et suivis par les ligues
- Cahier des charges national
- Une communication nationale (et régionale)
- Accompagnement (CTN) et aide financière nationale aux ligues engagées
- Les ligues souhaitant entrer dans la démarche doivent se rapprocher de la CTN (Claire Grossoeuvre) avant mi mars.

2.6. Calendrier prévisionnel des réunions fédérales

1ER SEMESTRE 2019

- mardi 5 février : BE TEL - 18H30
- mardi 19 février : BE TEL
- vendredi 8 mars : BE TEL
- vendredi 15 mars : BE PHYSIQUE
- samedi 16 mars : CA OUVERT AUX LR PARIS
- mardi 2 avril : BE TEL
- vendredi 5 avril : BE Tours
- samedi 6 avril : AG Tours
- dimanche 7 avril : CA LR & Représentants TOURS
- mardi 16 avril : BE TEL
- mardi 30 avril : BE TEL
- jeudi 9 mai : BE TEL
- mardi 21 mai : BE TEL
- mardi 4 juin : BE TEL
- vendredi 14 juin : BE PHYSIQUE
- samedi 15 juin : CA PARIS

2EME SEMESTRE 2019

- mardi 2 juillet : BE TEL
- lundi 22 juillet : BE TEL
- jeudi 29 août au 1 septembre: BE LAUSANNE
- mardi 17 septembre : BE TEL
- vendredi 27 septembre : BE PHYSIQUE
- samedi 28 septembre : CA PARIS
- mardi 8 octobre : BE TEL
- mardi 29 octobre : BE TEL
- vendredi 15 novembre : BE PHYSIQUE
- samedi 16 novembre : BE PHYSIQUE
- mardi 3 décembre : BE TEL
- mardi 17 décembre : BE TEL

2.7. Commission Nationale Disciplinaire d'Appel : nomination de Philippe GUIRAUD à compter du 11 janvier 2019

Sur proposition de Michel SERRADELL, Président de la CNDA, le Président LESCURE a nommé Philippe GUIRAUD membre de la CNDA à compter du 11 janvier 2019.

La composition de la CNDA est donc la suivante à compter du 11/01/2019 :

- Monsieur SERRADELL Michel (président)
- Monsieur PITON Jean-Louis (membre)
- Madame DURANTEAU Lise (membre)
- Monsieur GUIRAUD Philippe (membre)

2.8. Mission DD, Développement, Mixité / Mission Sport Responsable

Mme Séverine PUCHE a fait savoir qu'elle démissionne de sa fonction de chargée de mission "mixité".

Le Président LESCURE indique qu'une réflexion est engagée pour réorganiser certaines missions transversales et qu'il procédera prochainement à une évolution organisationnelle :

- suppression des missions Développement Durable, Développement et Mixité
- création d'une mission "Sport Responsable", plus globale :
 - Accessibilité
 - Mixités
 - Eco-responsabilité

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général

